

## CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 25 MAI 2021

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mai, à 20 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPIGNY, Maire.

Etaient présents : M. CHAMPIGNY, Mme VACHEDOR, M. BOST, Mme BOISQUILLON, M. ALADAVID, Mme BRUNET, M. URSELY, Mme BOUDOT, M. DESACHÉ, Mme LETORT (arrivée à 20h42), M. LOIZON, M. GUERIN, Mme RICO, M. DELOUZILLIERE, Mme OUVRARD, M. MEIRELES, Mme JUAN, M. BELLIARD, Mme METAIS (arrivée à 20h10), M. d'EU, Mme RICHARD, M. SAVARIT, Mme MARQUET, M. GILLIOTTE.

Etaient excusés : M. WILK (pouvoir à M. ALADAVID), Mme THERET (pouvoir à Mme JUAN).

Etait absente : Mme QUERNEAU.

Mme Emilie BOUDOT et Mme Annaïck RICHARD sont désignées comme secrétaires de séance.

Date de la convocation : 17 mai 2021

Date de l'affichage : 17 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27



### ORDRE DU JOUR

1. Fonctionnement des assemblées
  - 1.1. Conseil municipal : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021
2. Domaine et patrimoine
  - 2.1. Projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol par la société RWE renouvelables France
  - 2.2. Convention pour autorisation de pâturage sur des terrains communaux
3. Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'exercice de ses délégations
4. Questions diverses

## 1. Fonctionnement des assemblées

1.1. Conseil municipal : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021

### **Note de synthèse**

M. le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont formulées sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2021.

**Intervention de :** Samuel d'EU

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## 2. Domaine et patrimoine

2.1. Projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol par la société RWE renouvelables France

### **Note de synthèse**

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les informations qui suivent :

Dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la construction et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le site de « Fosse Sèche » appartenant à la Commune de Sainte-Maure-de-Touraine, la société RWE Renouvelables France SAS souhaite conclure avec la Commune de Sainte-Maure-de-Touraine, une convention bipartite d'engagement de promesse de bail emphytéotique et de mise à disposition en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol.

Elle y permet la réalisation de l'étude de faisabilité, pour une durée de de 5 années, qui consiste à :

- Etude du gisement solaire et de la productivité de la centrale,
- Faisabilité de l'implantation sur les parcelles concernées,
- Vérification des servitudes techniques et publiques,
- Faisabilité du raccordement électrique au réseau public d'électricité,
- Campagne d'information et de concertation,
- Etude d'impact avec un volet paysager, environnemental, hydrologique...,
- Définition technique de la centrale solaire,
- Dépôt d'une demande de permis de construire,
- Demandes de contrats d'achats d'électricité, d'autorisation d'exploiter, etc.,
- Dépôt des demandes relatives au raccordement,
- Appels d'offres fournisseurs,
- Etude économique et financière,
- Montage des financements,
- Construction et exploitation.

Cette convention porte sur la parcelle du domaine privé de la Commune, cadastrée section YR n° 07, d'une superficie totale de 6 ha 35 a 84 ca. La superficie disponible pour la centrale solaire serait d'environ 5 ha 36 a.

Dans le cas où l'étude de faisabilité se révélera concluante et suite à la décision de la société RWE Renouvelables France SAS de construire la centrale photovoltaïque, un bail emphytéotique sera, sous acte notarié, signé entre la société RWE et la Commune, sur l'emprise au sol de la centrale photovoltaïque.

La mise à disposition de la parcelle, au titre de la phase préliminaire, est consentie à titre gracieux.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte que l'étude de faisabilité de la société RWE sur la Commune de Sainte-Maure-de-Touraine nécessite la constitution de servitudes portant sur la parcelle susmentionnée. A l'issue de cette étude, la société RWE décidera librement de réaliser le projet.

Le conseil municipal est invité à prendre la délibération suivante.

**Interventions de :** M. le MAIRE, Jean-Marc DESACHÉ, Samuel d'EU, Michel BELLIARD

### **Délibération**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code rural et de la Pêche maritime et notamment l'article L.451-1 et suivants,

**Vu** la note de synthèse présentée,

**Considérant** que ce projet est localisé sur le territoire de la Commune et qu'il existe de réelles potentialités d'implantation,

**Considérant** l'isolement du site étudié par la société RWE Renouvelables France SAS et la compatibilité de ce site avec l'implantation d'une centrale photovoltaïque,

**Considérant** que le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque, future unité de production d'énergies renouvelables (EnR), s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies renouvelables de la collectivité,

**Considérant** l'avis de la commission Environnement-Cadre de vie- Développement durable du 12 mai 2021,

**Après avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Par un vote à bulletin secret, à la majorité : 20 voix « pour », 5 voix « contre » et 1 abstention,**

- 1) **DONNE un avis favorable** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société RWE Renouvelables France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt.
- 2) **PREND ACTE** que l'étude de faisabilité de la société RWE Renouvelables France SAS sur la Commune de Sainte-Maure-de-Touraine nécessite la constitution de servitudes portant sur la parcelle cadastrée section YR n° 07 relevant du domaine privé de la Commune de Sainte-Maure-de-Touraine.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention bipartite d'engagement de promesse de bail emphytéotique et de mise à disposition en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol.
- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 2.2. Convention pour autorisation de pâturage sur des terrains communaux

### **Note de synthèse**

Dans le cadre d'un programme d'éco-pâturage, M. le Maire propose d'établir une convention d'autorisation de pâturage à titre gratuit sur les terrains communaux sis au lieu-dit « Bommiers », respectivement d'une superficie de 595 m<sup>2</sup> et de 1 580 m<sup>2</sup>, à passer avec M. Valentin PIARD, domicilié à Sainte-Maure-de-Touraine, pour accueillir des ovins.

Cette solution alternative à l'entretien mécanique des terrains communaux permet en effet d'entretenir des zones difficiles d'accès, sans recourir aux engins motorisés et sans produire des déchets de tonte, mais aussi d'apporter un amendement naturel aux prairies et d'enrichir la biodiversité, tout en procurant un environnement agréable et reposant pour les usagers et en donnant une dimension sociale aux espaces verts par l'attrait des animaux : création de lien avec les habitants, contribution à la qualité du cadre de vie, lieu d'échanges et d'apprentissages.

Le projet de convention ci-annexé a pour objet de fixer les termes et conditions de ce partenariat, pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

Le conseil municipal est invité à prendre la délibération suivante.

**Interventions de :** M. le MAIRE, Michel BELLIARD, Jean-Pierre LOIZON, Samuel d'EU, Jean-Marc DESACHÉ, Jean GUERIN, Angélique MARQUET, Christian DELOUZILLIERE

### **Délibération**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de convention de partenariat joint à la présente délibération,

**Considérant** l'intérêt pour la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine de développer et diversifier l'éco-pâturage sur son territoire,

**Considérant** l'avis de la commission « Environnement, Cadre de vie, Développement durable » du 12 mai 2021,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Par un vote à la majorité : 24 voix « pour », 1 voix « contre » (M. Jean GUERIN) et 1 abstention (M. Christian DELOUZILLIERE),**

- 1) **DONNE** son accord pour la conclusion avec Monsieur Valentin PIARD d'une convention pour l'entretien de certaines parcelles communales par la mise en place d'un pâturage ovin.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ses avenants éventuels ainsi que tout acte ou document connexe à la présente affaire.

### **3. Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'exercice de ses délégations**

M. le Maire, en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

N° décision	Objet	Société/Organisme/Particulier	Montant
2020-040	Déclaration d'attribution d'un marché public pour le renouvellement du parc de photocopieurs de la mairie	Sarl BMS à Chambray-lès-Tours	90 468,81 € TTC

### **Déclarations d'Intention d'Aliéner (renonciation au droit de préemption urbain)**

N° décision	Section	N°	Lieu-dit	Superficie	Propriétaires
2021-031	ZY	326 - 328	Rince Bourse	7 175 m <sup>2</sup> - 4 860 m <sup>2</sup>	Société d'Equipeement de la Touraine (SET)
2021-035	ZY	305	25 rue du Père Pontonnier	421 m <sup>2</sup>	M. Mme Placide TOREAU
2021-036	YD	119	37 rue de la Chaume	713 m <sup>2</sup>	Mme Jacqueline RODIER et Consorts SANTIER
2021-037	AE	769	36 rue de Loches	25 m <sup>2</sup>	Consorts BARILLER
2021-038	ZN	217	10 rue de la Chapelle	1 449 m <sup>2</sup>	Consorts GRIMAUULT
2021-039	AH	187	18 rue Joliot Curie	611 m <sup>2</sup>	M. Michel GENDRE et Mme Nadine VILLERET
2021-040	ZY	323	Le Chemin des Saulniers	1 903 m <sup>2</sup>	Consorts MAIGNAN
2021-044	ZN	387	4 rue du Cabernet	1 740 m <sup>2</sup>	M. Mme David et Sandrine GIRAULT
2021-045	AD	451 - 680 - 682 - 684 - 679	Le Couvent	205 m <sup>2</sup> - 982 m <sup>2</sup> - 1 804 m <sup>2</sup> - 1 m <sup>2</sup> - 1 355 m <sup>2</sup>	Consorts BOURGOGNON

#### 4. Questions diverses

- Questions orales exposées en séance du conseil municipal par les conseillers municipaux de la minorité portant sur les sujets suivants :
  - Installation de sculptures florales en entrées de ville
  - Vente de l'ancienne caserne des pompiers
  - Cérémonies patriotiques
  - Ancien Hôpital Patry
  - Compte-rendu de Conseil municipal
  
- Prochain conseil municipal le 29 juin 2021

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h43.

Date de publication : 1<sup>er</sup> juin 2021



Maire,

**Michel CHAMPIGNY**